

PROJET ELECTRICITE DE FRANCE DE REALISATION D'UN STOCKAGE SOUTERRAIN
DE GAZ NATUREL SALINS DES LANDES

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Il nous a semblé intéressant d'observer ce projet sous l'angle positif d'une opportunité à saisir, même s'il comporte certains aspects méritant des analyses complémentaires quant à des nuisances potentielles soulevées ou restant à soulever par des avis autorisés.

S'agissant de volumes considérables mis en oeuvre pour ne parler que des deux principaux composants de la saumure, c'est à dire l'eau et le Sel, il nous paraît fondamental d'isoler deux époques:

- la première, d'une durée pouvant varier entre 15 et 20 ans, consacrée en premier lieu à l'étude, les mises en place financières et techniques, ainsi qu'administratives suivie de la réalisation à proprement parler, de la poche de gaz.
- la deuxième, lui succédant, au cours de laquelle se posera le problème de la pérennité de l'équipement de puisage de l'eau de mer, de convoyage de la côte au site de Pouillon, si les dispositions de déconstruction ne sont pas prises à la fin de la première phase.

Or, si, comme dit plus haut, les volumes d'eau de mer et surtout de sel movimentés durant le chantier de creusement de la poche sont considérables, interdisant un quelconque projet de leur utilisation (800 m³ d'eau de mer, chargée à 0,250 grs de sel par litre, soit une production de 200 tonnes de Sel à l'heure....) il nous semble envisageable d'avoir une réflexion positive pour la deuxième époque, c'est à dire au delà de la réalisation du chantier de Pouillon, et pour profiter de l'équipement en place.

Aucun projet industriel sérieux ne peut reposer sur l'exploitation d'une ressource de quelque matière première que ce soit, si sa durée de production ne dépasse pas la décennie, ce qui serait le cas pour mettre à profit 200 tonnes de Sel à l'heure durant 10 ans. Les amortissements comptables raisonnables portent en général sur des périodes de 30 ans, voire même plus.

Or, autant un tonnage de 200 t. de Sel/ Heure, et pour une période courte est déraisonnable, autant est-il techniquement et financièrement envisageable de traiter une saumure de 800 m³ d'eau de mer ordinaire, chargée à 35 grs/litre de sel, ce qui correspond à séparer 28 tonnes de sel à l'heure.

Pour cela, il faut que le double saumoduc reste en place en fin de chantier, et que soit ainsi économisé un Budget important pour sa déconstruction, laquelle serait inévitable si son utilisation n'était pas poursuivie, car il est impensable que restent enfouis dans le sol, 2 fois 45 kms de conduites de \varnothing 50 ce qui se traduirait par une friche industrielle tout à fait inacceptable. Mieux vaudrait qu'un Budget soit consacré à la réalisation d'une Usine de Désalinisation de cette capacité, dont le choix du système à adopter relève des compétences d'EDF, entre Osiose inverse et Electrodialyse. Ces installations bien connues aujourd'hui dans de nombreux Pays au Monde, représentent un Budget de 2500 \$ US par m³ d'eau traitée journallement, soit pour le cas d'espèce, environ 48 millions d'\$ US.

Les deux produits à en attendre, seraient:

- d'une part le Sel, à raison de 672 tonnes/jour, matière première largement utilisée pour la production d'une Matière Plastique, le Chlorure de Polyvinyle (PVC) dont un des leaders européens, la Société Belge SOLVAY serait à contacter.
- d'autre part, l'Eau douce, à raison de 19.200 m³/jour, utilisable tant pour la consommation humaine, que pour l'arrosage agricole, en particulier dans la perspective des difficultés à venir en matière de ressources.

Ces réflexions n'ont pas d'autre prétention qu'aider à la réalisation du projet EDF, tout en bénéficiant concrètement aux zones impactées.

Les Auteurs:

Gerard DELLOUX, Ingenieur
Jean DUVICQ, Cadre Dirigeant Retraité

Jean DUVICQ
9, route de St Vincent
40230 TOSSE